

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	29/08/2022
Nom ou marque commerciale du fournisseur	MAKITA
Adresse du fournisseur	37 avenue Graham Bell ZAC Léonard de vinci Bussy-Saint-Georges 77607 Marne-la-Vallée Cédex 3
Référence du modèle donnée par le fournisseur	<b>DRC200Z</b>

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100	
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	5,0	2	10,0	56,4	
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	9,2	1	18,8		
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0	0,5			
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,3	0,5			
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	0	1	1,2		
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	0	0,5			
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	2,5	0,3			
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	2,3	0,2			
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,0	2	20,0		
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	0	1	6,3		
	5.2 Assistance à distance sans frais	6,0	0,5			
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	6,7	0,5			
<b>Note de l'indice sur 10</b>						<b>5,6</b>

\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.



INDICE DE RÉPARABILITÉ